



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07 MARS 2023

SLOW

ID : 074-200011773-20230306-AG_2023_012-AR

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2023_012

Objet : Délégation de signature donnée à Madame Julie MARAUX, Directrice Générale Adjointe des Services d'Annemasse les Voirons Agglomération - Service Développement Foncier et Immobilier

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-9,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures,

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser son organisation administrative,

Considérant la vacance du poste de responsable du service développement foncier et immobilier fonctions exercées jusqu'au 7 mars 2023 par Madame Estelle BANCELIN,

Considérant les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services exercées par Madame Julie MARAUX, concernée par les dispositions du présent arrêté,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Julie MARAUX, Directrice Générale Adjointe des Services, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant notamment de la gestion du service développement foncier et immobilier, les documents énumérés ci-après :

- 1.1 Déclaration de sinistre jointe au constat amiable d'accident automobile,
- 1.2 Procès-verbal d'expertise en matière d'assurance, rapports et procès-verbaux de sinistres,
- 1.3 Demandes de documents auprès de la Conservation des Hypothèques,
- 1.4 Courrier de demande d'avis du Domaine,
- 1.5 Etat des lieux de location de biens en qualité de bailleur ou de preneur,
- 1.6 Courriers afférents à la gestion courante des loyers et charges,
- 1.7 Accusé de réception des courriers et documents remis par huissier,
- 1.8 Dépôts de plainte auprès des services de police ou de gendarmerie, ou auprès du parquet,
- 1.9 Courriers préparatoires et d'instruction des affaires en cours, sans incidence décisionnelle, tels que des lettres de contact, courriers de relance, courriers de demande d'actes ou de pièces, courriers d'échanges de pièces et d'information avec les notaires ou les parties en présence,
- 1.10 Courriers de notifications d'ouverture d'enquête publique,
- 1.11 Procès-verbaux d'assemblée générale de copropriétés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie MARAUX, délégation de signature est donnée, pour tous les points listés à l'article 1 ci-dessus, à Monsieur Alain FARINE, Directeur Général des Services, ou Madame Aline BERTHET, ou Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Directeurs Généraux Adjointes des Services.

Article 3 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 07/03/2023
Qualité : Agglo - Présidence

Notification aux intéressés :

Julie MARAUX

Le :

Signature :

Aline BERTHET

Le :

Signature :

Alain FARINE

Le :

Signature :

Pierre-Jean CRASTES

Le :

Signature :